



Arrêté de péril

Par Zenatittude

Bonjour,

En 2017, un arrêté de péril avait été émis sur un immeuble suite à un ouragan, les occupants (commerçants) avaient refusé de quitter les lieux.

Aujourd'hui, l'état du bâtiment s'est vraiment détérioré et j'aimerais savoir quelle procédure mettre en place afin de résoudre ce problème.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le maire qui a émis l'arrêté ?

C'est à lui de vérifier que les mesures de mise en sécurité ont été mises en oeuvre.

"La personne qui était tenue de réaliser les mesures doit payer une astreinte. Le maire peut également faire procéder à l'exécution d'office des mesures."

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104
[/url]

Il faut donc relancer la mairie.